

Education à la citoyenneté et éducation en vue d'un développement durable

Beatrice Bürgler, Christian Graf

Résumé: L'éducation à la citoyenneté et l'éducation en vue d'un développement durable sont similaires dans leurs objectifs éducatifs et les compétences qui leur sont associées. Toutefois, afin de renforcer les deux disciplines, il faut clarifier leurs différences. Le présent article éclaire cette question en trois étapes. Tout d'abord, il compare les objectifs pédagogiques et les compétences. Ensuite, il explicite deux approches de l'éducation à la citoyenneté dans le cadre de l'éducation en vue d'un développement durable. Finalement, il démontre le potentiel d'une prise en compte consciente de l'éducation à la citoyenneté pour l'éducation en vue d'un développement.

Introduction

L'objectif ultime de l'éducation à la citoyenneté, comprise comme éducation à la démocratie et aux droits humains, est la maturité politique de l'individu. Il s'agit de l'acquisition de compétences essentielles à la participation active à la vie sociale et politique dans une démocratie et à la revendication et la défense des droits humains. Chaque être humain a droit à une éducation qui lui permet de se développer dans sa singularité et de mener une vie responsable et épanouissante en communauté avec les autres. Afin d'atteindre cet objectif, les enfants et les adolescents doivent connaître leurs droits et leurs devoirs et être capables de faire valoir leurs intérêts.

L'éducation doit en principe contribuer à s'orienter dans le monde, à le percevoir, le comprendre et participer activement à sa construction. L'éducation à la citoyenneté fait ainsi partie du mandat de base de l'école obligatoire. Le « droit à l'éducation » apparaît explicitement dans l'article 26 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948. La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1989, qui a été ratifiée par la Suisse en 1997, déclare dans l'article 28 (Droit à l'éducation) et l'article 29 (Objectifs de l'éducation), que l'accès à l'éducation doit être garanti. Cela pose la question des valeurs et des normes vers lesquels les êtres humains s'orientent pour organiser une « bonne » façon de vivre ensemble en société et de quel type d'éducation cela exige. La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant souligne que les enfants ont le droit de s'informer, d'être entendus et de se réunir (Art. 12, 13, 15). Les concepts de démocratie et de droits humains, tels qu'ils sont largement admis au 20^{ème} et au 21^{ème} siècle dans les conventions relatives aux droits humains, ont, à cet égard, une importance capitale. L'éducation à la citoyenneté s'entend donc également comme un projet de société qui soutient les individus, avec leurs identités et leurs intérêts particuliers, dans le développement de formes durables et socialement viables de l'économie et de la vie. Il s'agit maintenant de savoir quelles propositions et solutions permettent une forme durable et socialement viable de la vie en commun. Le concept du développement durable offre ici une réponse. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) en a donné en 1987 la définition suivante: « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CIDD 2012, 8). Depuis la conférence de Rio en 1992, le développement durable est devenu un concept politique largement admis pour trouver des solutions sociales viables. Le lien entre l'éducation à la citoyenneté et l'éducation en vue d'un développement durable apparaît d'abord dans le principe basé sur la prémisse que la politique se préoccupe de la façon dont les êtres humains vivent ensemble et que le développement durable donne une réponse spécifique à cette préoccupation. Dans cette perspective, cela fait du sens que les enfants et les adolescents abordent le concept du développement durable dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. On peut également partir du principe que l'éducation en vue d'un développement durable contribue à l'encouragement de l'éducation à la citoyenneté par une prise en compte explicite de la perspec-

tive politique. Le présent article se penche sur la question des opportunités qu'offre l'étude du concept du développement durable pour l'éducation à la citoyenneté. Pour cela, nous comparerons les objectifs éducatifs et les compétences de ces deux éducations. Sur cette base, nous montrerons deux exemples d'accès à l'éducation à la citoyenneté dans le cadre de l'éducation en vue d'un développement durable. Finalement, la nécessité de prendre en compte la perspective politique pour aborder de manière analytique le développement durable sera décrite..

Objectifs de l'éducation et compétences

Que ce soit dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté comme dans celui de l'éducation en vue d'un développement durable, des discussions intenses ont lieu autour des objectifs centraux de ces éducations et en particulier autour des compétences à encourager. Des projets de politique de l'éducation y contribuent, tels l'élaboration de standards nationaux de l'éducation et des plans d'études régionaux, et les changements institutionnels comme la création de l'agence spécialisée en EDD éducation³⁶ et la création du Campus pour la démocratie³⁷. Traditionnellement, l'éducation en vue d'un développement durable est fortement liée à l'éducation à l'environnement. C'est pour cette raison qu'il est indispensable de clarifier les liens de l'éducation en vue d'un développement durable avec les autres thèmes transdisciplinaires telle l'éducation à la citoyenneté. Dans l'éducation à la citoyenneté, il s'agit d'adapter les représentations traditionnelles de l'apprentissage politique (instruction civique) aux défis actuels d'une éducation orientée vers les compétences et de mettre en œuvre les exigences issues des disciplines. Ces deux éducations luttent (généralement dans des processus jusqu'à ce jour séparés) pour une conception largement acceptée de leurs propres objectifs d'éducation, sur la base de laquelle la future éducation peut être structurée et planifiée. Dans ces discussions, il est nécessaire de dépasser les frontières linguistiques.

Contexte normatif

En ce qui concerne les liens entre l'éducation en vue d'un développement durable et l'éducation à la citoyenneté, il faut d'abord retenir que ces deux disciplines se situent dans un cadre normatif qui diffèrent dans leurs objectifs éducatifs. L'éducation à la citoyenneté se réfère à la préservation et au développement de la démocratie, ainsi qu'à la défense et l'encouragement des droits humains. Mais les principes des droits humains et de la démocratie ne sont pas tombés du ciel. Les êtres humains se les sont accordés mutuellement. Les systèmes démocratiques et les droits humains résultent d'une évolution historique et leur création et leur développement, tout comme les individus qui les ont vécu, ont laissé leur marque sur la vie en communauté. La démocratie et les droits humains ont ainsi une dimension normative qu'il faut étayer dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

En ce qui concerne l'éducation en vue d'un développement durable, le contexte normatif est donné par l'orientation intrinsèque au développement durable. L'action de la société doit sciemment s'orienter vers un certain objectif. Cet objectif est défini par la prise en compte des trois dimensions environnement, économie et société, et de la solidarité entre les générations actuelles et futures (CIDDD 2012, 8ss). Ce contexte normatif n'est pas donné, il est le résultat de processus sociopolitiques. Il est donc central de ne pas négliger la question de sa justification dans le sens d'une approche éclairée et démocratique du développement durable.

Alors que l'action sociale solidaire, qui signifie les mêmes droits pour tous, se recoupe très fortement avec les objectifs de l'éducation à la citoyenneté, la prise en compte explicite des trois dimensions environnement, économie et société induit une différence considérable avec l'éducation à la citoyen-

³⁶ cf. www.education21.ch/fr

³⁷ cf. www.jugenddebattiert.ch/fr

neté. L'éducation à la citoyenneté définit son objectif éducatif central comme les capacités à analyser et évaluer de manière critique les processus politiques et les actions des individus qui en découlent (maturité politique). Les intérêts des acteurs et à quoi ils se réfèrent ne sont pas définis comme étant normatifs, mais sont considérés et analysés comme une constellation prédominante de pouvoirs et d'intérêts. L'éducation à la citoyenneté n'a donc pour objectif de spécifier des solutions politiques, mais de percevoir la diversité des intérêts politiques comme base de l'action politique et d'assurer que cette dernière s'oriente sur les principes de l'égalité des procédures – les principes de la démocratie et des droits humains.

Il est important de comprendre les liens entre l'éducation en vue d'un développement durable et l'éducation à la citoyenneté pour situer dans l'éducation en vue d'un développement durable les accès possibles de l'éducation à la citoyenneté expliqués ci-dessous.

Compétences – Similitudes et différences

«L'éducation en vue d'un développement durable se concrétise par un ensemble de compétences partielles qui sont réunies sous le concept de compétence créatrice» (de Haan 2004, 41). La compétence créatrice désigne une capacité fondamentale de résolution des problèmes et d'action. Cette approche existe également dans l'éducation à la citoyenneté où l'on parle de la *compétence de décision et d'action politiques*. Par cette compétence, on entend, d'une part, la représentation appropriée de ses propres intérêts et la conduite de processus de négociation. D'autre part, il s'agit de reconnaître les possibilités (et limites) de la participation politique et de décider en conséquence les actions possibles (Gollob et al. 2007, Concepts, 6). La citation suivante montre la proximité de cette compétence avec la compétence créatrice telle qu'elle est définie dans le cadre de l'éducation en vue d'un développement durable: «il est exigé des individus qu'ils développent des compétences considérables lors de la participation et l'organisation de processus de recherche de consensus et de décision » (de Haan 2004, 40).

Pour de Haan, c'est le principe de la transformation de soi et du changement de mentalité systématique comme fondement du système éducatif qui est à la base de la compétence créatrice. Celle-ci doit conduire à une gouvernance ciblée qui doit provoquer des changements dans le sens du développement durable. (de Haan 2004, 40). La *compétence de décision et d'action* de l'éducation à la citoyenneté, au contraire, ne se focalise pas sur une solution proposant un contenu souhaitable, Elle vise plutôt à connaître ses propres droits et devoirs et à inclure ses propres intérêts et convictions dans le processus politique de négociation.

Outre la *compétence de décision et d'action*, la *compétence d'analyse et de jugement politique* occupe un rôle central dans l'éducation à la citoyenneté. On entend ici que les événements, problèmes et controverses politiques peuvent être analysés et évalués sous des aspects de valeurs et de fond (Gollob et al. 2007, Concepts, 6). La *compétence d'analyse et de jugement politique* est étroitement liée à la compétence de décision et d'action politiques, puisque l'action politique, dans l'acceptation de l'éducation à la citoyenneté, a toujours lieu sur la base de l'analyse de problèmes, controverses, propositions de solutions sociopolitiques, ainsi que sur les développements de la société.

L'orientation des individus et des groupes vers certaines normes et valeurs et vers les solutions politique en résultant – comme par exemple le principe du développement durable – est ici prise en compte. Les constellations de pouvoirs et d'intérêts en résultant sont analysées et évaluées. Les concepts politiques centraux, tels le pouvoir, la domination, la pénurie et les intérêts sont abordés.

L'action se base à son tour sur ce jugement ou peut servir de point de départ à l'analyse de l'action politique. Il s'agirait dans ce contexte d'analyser le concept du développement durable en tant que concept politique normatif, de clarifier sa propre position à cet égard et d'agir en conséquence.

La compétence à l'empathie, la compassion et la solidarité formulée par de Haan (de Haan 2004, 42) est en lien avec les valeurs. Cette discussion autour des valeurs est également importante dans l'éducation à la citoyenneté, mais se focalise davantage sur la reconnaissance des droits humains et des principes de procédures démocratiques. Sur cette base, il s'agit, dans l'éducation à la citoyenneté, de faire valoir ses intérêts, de défendre ses opinions de manière argumentée et d'emporter la majorité. L'objectif est en premier lieu de parvenir à un consensus qui tienne compte des droits fondamentaux et de la protection des minorités. L'importance de la tolérance, de la solidarité, de l'égalité des chances et de la diversité des projets et des styles de vie, mentionnés par de Haan comme des éléments d'une compréhension actuelle de la démocratie, n'est pas uniquement comprise par l'éducation à la citoyenneté comme des arguments pour soutenir le principe du développement durable, mais également comme des éléments d'analyse des problématiques sociopolitiques.

Approches de l'éducation à la citoyenneté

Le développement durable comme concept politique

La prise en compte délibérée du principe du développement durable comme construction sociopolitique est centrale du point de vue de l'éducation à la citoyenneté. Le concept du développement durable n'est pas établi de manière définitive une fois pour toute, non seulement en raison de sa complexité et des conditions économiques, environnementales et sociales qui changent constamment, mais par le fait qu'il requiert également une discussion politique constante en raison des intérêts et des rapports de forces changeants des différents acteurs, institutions, cercles de discussion et individus.

L'idée de la durabilité est connue dans la sylviculture dès le 18^{ème} siècle et a été inscrite en 1876 et 1938 dans la loi forestière, après une période d'inondations dans le Mittelland suisse comme conséquence d'un abattage intensif des arbres pour la production d'énergie à des fins industrielles. « La loi sur la police des forêts de 1876 contenait un principe révolutionnaire, celui de la durabilité. Ce principe reposait sur la prise de conscience que chaque génération a droit aux mêmes possibilités de rendement. Elle ne peut en utiliser que les intérêts – le bois qui croît – mais ne doit pas toucher au capital – le volume sur pied. La loi de 1876 était et reste un modèle au plan international. » (www.detec.admin.ch).

Le terme de sustainable development – et sa nouvelle signification – apparaît dans la World Conservation Strategy publiée au cours des années 80 et dans l'étude Global 2000 commandée par le président Jimmy Carter (Time to Act 1980, 137 ss.). La Suisse a ratifié l'«Agenda 21», le programme mondial d'actions pour le développement durable lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

Ainsi, le développement durable est devenu un concept politique normatif internationalement reconnu. En plus du développement historico-politique du concept de développement durable, l'«Agenda 21» a explicité l'importance de l'organisation politique et de la prise d'influence. En s'orientant vers une « bonne gouvernance » (Good Governance) et une «gouvernance mondiale» (Global Governance) comme conditions indispensables pour un développement durable, la dimension politique a été placée au niveau des trois objectifs originaux (Brunold 2009, 69). De plus, le développement durable devait être implémenté en tenant compte des conditions de chaque pays. En 1999, la Suisse a introduit l'idée du développement durable dans sa Constitution (Constitution fédérale, article 2, Buts): « Elle s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique. »

La décennie de l'éducation en vue d'un développement durable proclamée par l'assemblée générale des Nations Unies pour les années 2005 à 2014 a pour but d'ancrer le débat sur les principes du

développement durable dans les systèmes éducatifs nationaux. Du point de vue de l'éducation à la citoyenneté, aborder le concept du développement durable, son développement historique et politique et l'importance actuelle de ce concept marqué par des processus politiques est d'une importance capitale. Les présentations concernant l'histoire du concept du développement durable montrent très bien qu'il s'agit ici d'un processus politique marqué par différents intérêts qui, sous d'autres conditions, aurait pu être différent. Les concepts politiques normatifs comme le développement durable ont une histoire qu'il faut aborder. Hier et aujourd'hui, l'analyse des processus politiques fournit des informations sur les aspects conceptuels et de contenu du développement durable et sur les objectifs éducatifs qui lui sont liés.

La première contribution importante de l'éducation à la citoyenneté à l'éducation en vue d'un développement durable est donc la vision politique sur le concept du développement durable. L'éducation à la citoyenneté offre pour ce faire les outils nécessaires qui permettent d'interroger les acteurs impliqués, leurs intérêts, les valeurs et normes sous-jacentes, le déroulement du processus politique et les conditions-cadres pour l'élaboration de nouvelles bases légales³⁸. Le débat sur les fondements du concept du développement durable pourrait ainsi renforcer les objectifs éducatifs de l'éducation en vue d'un développement durable.

Le cycle politique comme outil d'analyse

Un autre intérêt d'aborder l'éducation à la citoyenneté dans le cadre de l'éducation en vue d'un développement durable est l'analyse systématique de processus politiques, où les objectifs du développement durable jouent un rôle.

La compétence politique d'analyse et de jugement joue ici un rôle central. Une analyse et un jugement en profondeur de débats politiques controversés permet aux enfants et aux adolescents d'acquérir une compétence d'action qui correspond aux exigences de la maturité politique. Les convictions et intérêts propres doivent être formulés sur la base de l'analyse et de l'évaluation de questionnements politiques. De Haan fait de la compétence de «faire circuler l'information et représenter le développement durable en public» (de Haan 2004, 43) la compétence fondamentale de planification et d'action. L'éducation à la citoyenneté élargit cette approche dans la mesure où la compétence individuelle de décision et d'action est toujours liée avec l'analyse et l'évaluation de concepts normatifs basée sur des aspects portant sur le fond et sur les valeurs. La «question de la durabilité » n'est donc pas comprise comme un concept donné, mais devrait faire l'objet de l'analyse politique et du débat.

Le cycle politique fréquemment utilisé dans l'éducation à la citoyenneté est un outil approprié pour l'analyse décrite ci-dessus et est présenté ici comme un outil d'analyse possible de l'éducation à la citoyenneté.

³⁸ Un instrument d'analyse possible – le cycle politique – est présenté ici. Vous trouverez d'autres possibilités méthodologiques par ex. dans Gollob, Rolf et al. (2007): Politik und Demokratie – leben und lernen.



Figure : Cycle politique, in: Profil Online, Schulverlag plus

D'une part, travailler avec le cycle politique permet l'analyse et l'évaluation des processus et débats politiques existants. A l'aide des différentes phases, les actions et les déclarations des acteurs politiques peuvent être situées et les intérêts, les intentions, les normes et les valeurs qui leur servent de base peuvent être discutées. D'autre part, le schéma permet d'analyser ses propres décisions et actions et de mieux évaluer ses propres possibilités d'influence. Des concepts politiques importants comme le pouvoir, la domination, les intérêts, les majorités, le lobbying, etc. prennent ici un rôle central et peuvent être compris pas uniquement comme une construction théorique, mais également comme une dimension tout à fait réelle du débat politique. Il s'agit ici, non seulement de l'importance, au niveau individuel, de la formation de l'opinion et de la représentation des intérêts, mais aussi d'un processus sociétal de débat politique dont il faut tenir compte.

Brunold (2009, 71) a, à ce sujet, formulé des « compétences citoyennes » politico-démocratiques, qui soulignent le lien entre la compétence politique d'analyse et de jugement et la compétence politique de décision et d'action:

- «La compétence de reconnaître et évaluer les formes et les conflits éventuels de l'orientation politique, économique, environnementale et sociale des valeurs et de pouvoir ensuite agir
- La compétence de l'engagement civique et citoyen dans la démocratie
- La compétence de faire face aux perspectives multiples des défis globaux
- La compétence de faire valoir les droits humains et des citoyens et de les représenter activement
- La capacité de faire le lien entre des expériences locales et leurs interdépendances dans la société mondiale
- La compétence d'anticiper les risques pour l'avenir et de réfléchir aux alternatives d'actions individuelles et globales et leurs responsabilités lointaines
- La compétence de réfléchir aux modèles individuels et culturels véhiculés par les médias ainsi qu'aux styles de vie et de consommation en tant que citoyen et acteur économiques»

Ces compétences montrent, d'une part, l'implication explicite d'un point de vue qui tient compte plusieurs perspectives dans le sens d'une prise en compte consciente des intérêts, des normes et des visions du monde dominants. D'autre part, les conflits d'intérêts et de valeurs sont perçus comme existants et sont inclus dans le processus d'analyse politique. Le cadre de référence en est toujours les droits humains et le processus de décision démocratique. Les formulations des compétences adoptent ainsi une perspective politique spécifique, en montrant de quelle façon elles peuvent être utiles pour aborder le développement durable.

Contribution de l'éducation à la citoyenneté à l'éducation en vue d'un développement durable

Les chapitres précédents ont mis en lumière divers aspects de la relation entre l'éducation en vue d'un développement durable et l'éducation à la citoyenneté. La contribution de l'éducation à la citoyenneté à l'éducation en vue d'un développement durable se situe principalement dans le fait que l'éducation à la citoyenneté cherche à étudier le débat politique autour du concept normatif du développement durable.

Le concept du développement durable donne souvent le même poids aux trois dimensions économique, environnementale et sociale, ce qui correspond à la norme d'une prise en compte équilibrée des trois domaines. Du point de vue de l'éducation à la citoyenneté, cette vision de l'égalité des trois dimensions du développement durable change dans la mesure où l'accent est mis sur les acteurs impliqués, leurs différents intérêts et pouvoirs, ainsi que les solutions politiques qui en sont issues. L'étude des acteurs touchés et impliqués, de leurs intentions et de leurs possibilités de s'imposer rend plus claires les dimensions du processus politique (cf. Cycle politique). Le poids donné aux trois dimensions du modèle du développement durable n'est pas fixe, mais se modifie par le biais des processus et des décisions politiques (Bürgler/Reuschenbach 2011, 3).

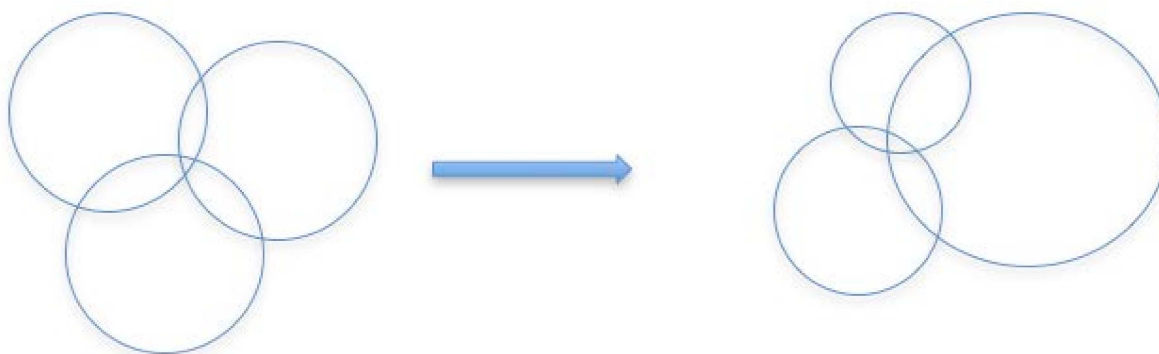


Figure : les constellations des intérêts politiques modifient le poids donné aux trois dimensions du développement durable

L'éducation à la citoyenneté fournit des instruments qui permettent d'analyser et d'évaluer ces modifications et peuvent apporter ainsi une valeur ajoutée à l'éducation en vue d'un développement durable. Cette valeur ajoutée est constituée en particulier par le fait de comprendre le cadre normatif du développement durable comme une construction politique, ce qui permet de justifier sa propre action. Cela encourage la maturité politique, c'est-à-dire la capacité à participer de manière autonome à la vie politique et sociale à trois égards: Premièrement, une meilleure compréhension de ce qu'est la « politique ». Deuxièmement, la capacité de défendre ses intérêts de manière argumentative et donc de convaincre. Troisièmement, cela permet également d'avoir une plus grande influence

sur le processus politique et augmente les chances d'obtenir une majorité pour ses objectifs politiques. Cela vaut aussi pour le principe du développement durable.

Sources

- Barney, G. O., Council on Environmental Quality / US-Aussenministerium (Hrsg.) (1980). *Global 2000. Bericht an den Präsidenten*. Washington:Government Printing Office. Deutsch: Frankfurt am Main, 1980.
- Brunold, A. (2009). Politische Bildung für Nachhaltige Entwicklung und die UN-Dekade der Bildung für Nachhaltige Entwicklung. In: GPJE (Hrsg.). *Aktuelle theoretische und empirische Projekte in der Politikdidaktik*. Schwalbach/Ts:Wochenschauverlag. S. 68-83.
- Bürgler, B., Reuschenbach, M. (2011). Pakistan spielt beim Welfussball mit. Politische Bildung und Bildung für Nachhaltige Entwicklung am Beispiel Fussballproduktion. In: *geographie heute, Heft 295*. Friedrich in Velber/Klett, S. 22-30.
- De Haan, G. (2004). Politische Bildung für Nachhaltigkeit. In: *Aus Politik und Zeitgeschichte, B 7-8*. Bonn: Bundeszentrale für Politische Bildung. S. 39-46.
- Gollob, R., Graf, Ch., Bachmann, B., Gattiker, S., Ziegler, B. (2007). *Politik und Demokratie – leben und lernen*. Bern:schulverlag blmv.
- Gollob, R., Graf, Ch., Tardent, J. (2008). Gemeinsam entscheiden. In: *Spuren – Horizonte*. Zürich: Lehrmittelverlag des Kantons Zürich/Bern: Schulverlag.
- Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) (Ed.) (2012). *La Suisse sur la voie du développement durable. Points de repères*. Berne.

Contact: Beatrice Bürgler, PH Zürich, beatrice.buergler@phzh.ch (Version: 13.06.2013)